



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRIARE DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2019

L'an 2019, le 30 septembre, à 18h, le conseil municipal, convoqué le 23 septembre, s'est légalement réuni, en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre-François BOUGUET, Maire.

Etaient présents :

Madame Jihan CHELLY, Monsieur Alain BELLONI, Madame Monique MARTINET, Monsieur Frédéric GARDINIER, Madame Annie COLLOT, Monsieur Daniel GUERIN, Madame Valérie VICHERAT, Monsieur Patrick LAURENT, Madame Noëlle POURVIN, Monsieur Michel LETELLIER, Madame Evelyne BOURGOIN, Madame Janine DUPONT, Madame Jacqueline MARQUES, Monsieur Pierre CASANOVA, Monsieur Philippe CAUQUY, Monsieur Laurent LHOSTE, Monsieur Richard DRU, Monsieur Patrice GAGNEPAIN, Madame Marie-Laure ABGAL, Monsieur Dominique de COURCEL, Madame Jacqueline MIGNARD, Monsieur Jacques BISSON, Monsieur Georges DOMERGUE, Madame Isabelle ROQUET-GHALI, Madame Cennet ACIMOVIC.

Absents excusés :

Madame Anne-Céline BAMBERGER, Madame Sylvie HOURGO LUCAS, Monsieur Laïd AZZI.

Procuration a été donnée à :

Madame Anne-Céline BAMBERGER a donné pouvoir à Monsieur BOUGUET Pierre-François, Monsieur Laïd AZZI a donné pouvoir à Monsieur Frédéric GARDINIER.

Madame Valérie VICHERAT est élue secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité

1. Délibération N°2019-085 : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Le Conseil municipal à l'unanimité,

Décide d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires :

Le risque santé, c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité :

1. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de Gestion de la FPT du Loiret.

2. Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

L'agent choisit le niveau de prestation : option 1, 2 ou 3. Il sera alloué mensuellement un montant fixe de 25.00 € de participation pour l'agent adhérent. La participation sera modulée en fonction de la composition de la famille : 15 euros supplémentaires pour le conjoint et 15 € pour les enfants adhérents.

Le risque prévoyance c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès,

1. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de Gestion de la FPT du Loiret. La collectivité opte pour :
La prise en compte du régime indemnitaire : NON

Niveau 1 : Maintien de salaire	OUI
Niveau 1+2 : Maintien de salaire + Invalidité	NON
Niveau 1+2+3 : Maintien de salaire + Invalidité + retraite	NON

2. Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit : participation de 5.00 € par agent et par mois (soit 60 € par an).

Prend acte que l'adhésion aux conventions de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du Centre de Gestion du Loiret pour un montant annuel, tel que défini ci-après :

Taille de collectivités	1 risque	2 risques
- de 5 agents	20	30
De 5 à 9	25	40
De 10 à 19	45	80
De 20 à 29	65	120
De 30 à 39	85	160
De 40 à 49	105	200
De 50 à 99	125	240
De 100 à 199	180	350
200 et +	255	500

Autorise le Maire à signer tout acte permettant l'adhésion à la convention de mutualisation avec le Centre de Gestion de la FPT du LOIRET pour la santé et la prévoyance.

2. Délibération N°2019-086 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les modifications du tableau des effectifs :

SUPPRESSION à compter du 1er juillet 2019

⇒ D'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe

SUPPRESSION à compter du 1er octobre 2019

⇒ D'un poste d'attaché

CREATION à compter du 1er octobre 2019

⇒ D'un poste d'attaché principal

3. Délibération n°2019-087 : RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SERVICE EAU

Le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, du rapport annuel du délégataire du service public de l'eau pour l'année 2018.

4. Délibération N°2019-088 : RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, du rapport annuel du délégué du service public de l'assainissement pour l'année 2018

5. Délibération N°2019-089 : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EAU (RPQS)

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, pour l'année 2018

6. Délibération N°2019-090 : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT (RPQS)

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, pour l'année 2018.

7. Délibération N°2019-091 : RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE

Le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, du rapport d'activités 2018 de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye (CCBLP).

8. Délibération N°2019-092 : RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE

Le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, du rapport d'activités 2018 du service assainissement non collectif de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye (CCBLP).

9. Délibération N°2019-093 : INTERVENTION D'UN ANIMATEUR EPS DANS LES ECOLES DU CENTRE ET EIFFEL

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'intervention d'un animateur EPS pour l'année scolaire 2019/2020 dans les écoles du Centre et Eiffel pour animer des séquences rugby à destination d'élèves du CP au CM2.

10. MODALITE D'ELABORATION DU PRIX AU M2 DES TERRAINS DANS LE LOTISSEMENT COMMUNAL DU CANAL

Ce point est retiré de l'ordre du jour

11. Délibération N°2019-094 : DECISION MODIFICATIVE (DM n°1) BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ouverture des crédits supplémentaires et les virements de crédits présentés et regroupés sous la décision modificative n° 1,

	Budget Voté	DM1	Total Budget
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	7 574 870,69 €	74 370,00 €	7 649 240,69 €
Recettes	7 574 870,69 €	74 370,00 €	7 649 240,69 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses	3 730 248,45 €	1 578,00 €	3 731 826,45 €
Recettes	3 730 248,45 €	1 578,00 €	3 731 826,45 €

13. Délibération N°2019-096 : DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DE « BRIARE EVENEMENT »

Madame Vicherat se retire du vote.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer, par 26 voix et 1 abstention (Mme Martinet) une subvention d'équilibre à l'action pour un montant maximum de 4000 € à l'association « Briare Evènement » pour l'organisation du salon du mariage de Janvier 2020.

14. Délibération N°2019-097 : CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY-LOIRE-PUISAYE

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la cession d'une partie du terrain cadastré section BM n°109, pour une surface approximative de 5 735 m², à la Communautés de Communes Berry-Loire-Puisaye, pour la somme de 7,15 € / m², hors frais de notaire.

15. Délibération N°2019-098 : DECLARATION PREALABLE DE DIVISION D'UN TERRAIN EN VUE D'UNE CONSTRUCTION

Le Conseil Municipal autorise, par 22 voix pour, 3 contre (Monsieur Dominique de COURCEL, Monsieur Jacques BISSON, Monsieur Georges DOMERGUE) et 3 abstentions (Madame Isabelle ROQUET-GHALI, Monsieur Frédéric GARDINIER, Monsieur Laïd AZZI), le Maire à déposer une déclaration préalable pour la division de la parcelle cadastrée BN n°43, en vue de la construction d'une structure multi-accueil par la Communauté de Communes Berry-Loire-Puisaye sur un terrain d'environ 2500 m², situé avenue Yver Bapterosses

16. Délibération N°2019-099 : MAINTIEN OU NON EN FONCTION DU POSTE DE 8EME ADJOINT

Le Conseil Municipal décide (par vote à bulletin secret), par 15 voix contre, 10 voix pour et 3 blancs, de ne pas maintenir Monsieur Patrick LAURENT dans sa fonction de 8ème adjoint.

Briare, le 2 octobre 2019

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET